



Règlement du Trail des 4 Piliers 2026

Amis coureurs et marcheurs, toute inscription à l'une des courses du Trail des 4 Piliers, implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Toute inscription à l'une des courses du Trail des 4 Piliers implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

1 – ORGANISATEUR

La 10e édition du Trail des Quatre Piliers est organisée par l'association sportive ASB YVELINES – 25, Grand-Rue – 78550 Bazainville – www.asbyvelines.fr
Contact : <https://asbyvelines.fr/spip.php?article27>

2 – PRESENTATION DES EPREUVES

Cette année le Trail des 4 Piliers (T4P) réunit 4 épreuves le **dimanche 21 juin 2026** :

- Trail de 43 km avec 500 m de dénivelé ;
- Trail de 33 km avec 410 m de dénivelé ;
- Trail de 14 km avec 180 m de dénivelé (**nouveau parcours**) ;
- Marche Nordique de 14 Km parcourant le même tracé que le trail de 14 km (**nouveau parcours**).

Les Trails de 33 & 43 Km permettent la qualification au Championnat de France de TRAIL Court, Label



Bronze.

Ces parcours mèneront les participants sur des chemins variés et parfois techniques, traversant notamment les forêts de Rambouillet, de Bazainville (la forêt des Quatre Piliers), et de Galluis, ainsi que les alentours de l'Étang de la Pimardière, du Château de Millemont, ...
Les participants découvriront un patrimoine naturel et historique, avec un paysage unique aux portes de Paris.

Le circuit se fera en semi-autonomie avec ravitaillements selon la répartition du tableau ci-dessous

ATTENTION: Gobelet réutilisable obligatoire- aucun gobelet ne sera disponible sur les ravitaillements

Spécifiquement pour les Trails de 33 et 43 km, une réserve d'eau d'au moins un litre ainsi qu'un téléphone mobile (ne pas masquer son numéro) doivent équiper les coureurs. De plus, il est conseillé de s'équiper d'une couverture de survie.



Epreuves	Ravitaillement Liquide	Ravitaillement complet		
Marche Nordique	Au 6 ^e kilomètre			
Trail 14 kms	Au 6 ^e kilomètre			
Trail 33 kms	-	Au 13 ^e kilomètre	Au 25 ^e kilomètre	
Trail 43 kms		Au 13 ^e kilomètre	Au 26 ^e kilomètre	Au 34 ^e kilomètre

Un ravitaillement complet avec de nombreuses préparations « faites maison » sera proposé à l'arrivée.

**La marche nordique est une épreuve compétitive et n'intégrera en aucun cas les marcheurs sans bâtons.
Le cadre de référence technique est celui édicté par la FFA.**

Des contrôles seront opérés à plusieurs endroits du parcours et tout marcheur pris à courir sera disqualifié.

3 – LIEU ET HORAIRES DE DEPART

**ATTENTION !
POUR LES HABITUÉS, CHANGEMENT DU LIEU DE DEPART DEPUIS 2025 !**

Cette année, les quatre départs seront donnés du Stade du Lieutel à La Queue-lez-Yvelines, et non de Bazainville.

Stade du Lieutel – Place de l'Europe – 78490 La Queue-lez-Yvelines

<https://maps.app.goo.gl/zqNUogwNebHFD44r7>

7H30 : départ du trail de 43 kilomètres

8H30 : départ du trail de 33 kilomètres

9H15 : départ du trail de 14 kilomètres

9H20 : départ de la marche nordique de 14 kilomètres



4 – INSCRIPTIONS

Le Trail de 14 km et la Marche Nordique sont ouverts aux femmes et aux hommes à partir de la catégorie Juniors (nés avant le 31.12.2008).

Les Trails de 33 et 43 km sont ouverts aux femmes et aux hommes à partir de la catégorie Espoirs (nés avant le 31.12.2006).

Les frais d'inscription s'élèvent à :

Trail ou Marche Nordique de 14 km

- **16€** par participant pour une inscription effectuée jusqu'au 30 avril inclus.
- **18€** par participant pour une inscription effectuée du 01 mai au 31 mai inclus. –
- **20€** par participant pour une inscription effectuée du 01 juin au 17 juin inclus.
- **22€** par participant pour une inscription effectuée sur place et dans la limite des dossards disponibles (le trail 14 km est limité à 300 participants, la marche nordique à 80)

Trail de 33 km

- **31€** par participant pour une inscription effectuée jusqu'au 30 avril inclus.
- **33€** par participant pour une inscription effectuée du 01 mai au 31 mai inclus. -
- **37€** par participant pour une inscription effectuée du 01 juin au 17 juin inclus.
- **42€** par participant pour une inscription effectuée sur place et dans la limite des dossards disponibles (le trail 33 kms est limité à 300 participants)

Les licenciés FFA bénéficient d'une réduction de 2€ pour le trail de 33 km.

Trail de 43 km

- **38€** par participant pour une inscription effectuée jusqu'au 30 avril inclus.
- **40€** par participant pour une inscription effectuée du 01 mai au 31 mai inclus. -
- **44€** par participant pour une inscription effectuée du 01 juin au 17 juin inclus.
- **48€** par participant pour une inscription effectuée sur place et dans la limite des dossards disponibles (le trail 43 kms est limité à 150 participants)

Les licenciés FFA bénéficient d'une réduction de 2€ pour le trail de 43 km.

Les inscriptions se feront en ligne sur la plateforme onsinscrit.com à l'adresse suivante :

<https://trail-des-4-piliers-2026.onsinscrit.com>

Toute inscription est définitive et ne fera l'objet d'aucun remboursement



Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Une bourse aux dossards sera mise en place avec le site ONSINSCRIT.COM pour les coureurs souhaitant annuler leur participation.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sans accord de la Direction de course.

En cas d'annulation de la compétition pour des raisons sanitaires ou pour toute autre raison indépendante de la volonté des organisateurs, l'inscription sera reportée pour l'édition suivante.

5 – DOCUMENTS NECESSAIRES POUR L'INSCRIPTION (PPS, LICENCES)

Lors de l'inscription il sera demandé aux participants de présenter, selon leur situation, les documents suivants :

- Aux Licenciés FFA : le numéro de licence en cours de validité à la date de l'événement pour les licences Athlé Compétition, licences Athlé Entreprise et licences Athlé Santé Loisir.
- Aux non licenciés, le Parcours Prévention Santé (PPS). Il s'agit d'une attestation délivrée par la FFA à télécharger sur le site :

<https://pps.athle.fr>

Ce dispositif est obligatoire et il se substitue, pour toute personne majeure, à la fourniture du certificat médical. **Il est valable 12 mois.**

Les marcheurs Nordiques sont également concernés, l'épreuve étant chronométrée.

Pour les mineurs, l'autorisation parentale ci-dessous, est à présenter dûment complétée, ainsi que l'attestation délivrée par le questionnaire santé pour les mineurs, renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale.

https://www.onsinscrit.com/wp-content/uploads/2021/07/modele_autorisation_parentale_pratique_sportive_2021.pdf

[questionnaire_sante_mineur.pdf](#)

Aucune inscription ne pourra être enregistrée en l'absence de ces documents.



6 - CHRONOMETRAGE ET RETRAIT DES DOSSARDS

Le chronométrage sera assuré par notre prestataire COURSE-ORGANISATION. <https://www.cOURSE-organisation.fr/>

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité ou de la licence :

- Le dimanche 21 juin au stade du Lieutel de La Queue Lez Yvelines à partir de
 - 6h30 jusqu'à 7h15 pour le Trail de 43km
 - 7h00 jusqu'à 8h15 pour le Trail de 33km
 - 7h30 jusqu'à 9h00 pour le Trail de 14km
 - 7h30 jusqu'à 9h00 pour la Marche Nordique de 14 km

Chaque dossard est équipé d'un transpondeur électronique. Chaque participant est responsable de sa bonne utilisation. Il ne pourra pas être chronométré dans les cas suivants :

- ☐ Non port du dossard,
- ☐ Perte du dossard,
- ☐ Dégradation du transpondeur.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et rester visible en permanence et dans sa totalité pendant toute la durée de l'épreuve. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement.



7 - BARRIERES HORAIRES

Trail de 14 km : le parcours doit être réalisé en 2h30 maximum.

Trail de 33 km : le parcours doit être réalisé en 4h45 maximum et respecter la barrière horaire suivante: Passage au 25^e kilomètre avant 12H00 maximum* (3H30 de course)

Trail de 43 km : le parcours doit être réalisé en 6h15 maximum et respecter les barrières horaires suivantes :
Passage au 20^e kilomètre avant 10H10 maximum* (2H40 de course)
Passage au 26^e kilomètre avant 11H05 maximum* (3H35 de course)

Marche Nordique : le circuit doit être réalisé en 3h00 maximum.

* Les barrières horaires pourront être modifiées le jour même par les organisateurs en fonction des conditions. Le cas échéant, les participants en seront avertis.

Les dernières consignes seront données 10' avant le départ.

8 - CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Chaque participant ayant acquitté ses droits d'inscription se verra remettre un lot au départ.

Un classement au scratch sera publié et les trois premiers coureurs (hommes et femmes) de chaque épreuve chronométrée, y compris la Marche Nordique, seront récompensés.

Le premier de chaque catégorie (hommes et femmes) : Juniors, Espoirs, Seniors et Masters (M0 à M7) pour les trois Trails, seront également récompensés

Attention : il n'y aura pas de cumul des récompenses entre le classement au scratch et par catégorie.

Les résultats seront publiés sur le site internet suivant :

<https://trail-des-4-piliers-2026.onsinscrit.com/resultats.php>



9 – SECURITE DES COUREURS ET DES MARCHEURS

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque concurrent devra se conformer au Code de la route et sera seul responsable de tout manquement à celui-ci

La sécurité sur le parcours sera coordonnée par des signaleurs, notamment aux traversées de routes et passages dangereux. Il est impératif de respecter leurs consignes

Les secours seront assurés par un service d'assistance médicale mobile

Chaque participant s'engage à porter assistance à tout autre concurrent en difficulté et à prévenir un signaleur ou à appeler le service d'assistance médicale

Tout abandon doit être communiqué à l'organisation.

10 – ASSURANCES

Le Trail des 4 Piliers est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès de la MAIF via AIAC courtage. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Les participants dégagent par avance l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident survenant avant, pendant ou après l'épreuve. Les participants doivent respecter les consignes des signaleurs. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de ces dispositions.

11 - DROIT A L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion du Trail des Quatre Piliers, sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à cette manifestation.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit à l'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'enregistrement des participants au Trail des Quatre Piliers. Les destinataires des données sont les sociétés COURSEORGANISATION, ONSINSCRIT.COM, et l'organisateur de l'événement.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au chronométreur contact@course-organisation.fr ou à l'organisateur.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

12 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement, les espaces traversés et notamment les zones privées en forêt, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papier, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les participants. Toute personne ne respectant pas cette règle pourra être disqualifiée.

13 – PARKING

Un premier parking sera mis à disposition place de l'Europe, devant le stade.

Le second parking est situé à 300 m, au 50 chemin du Roy, face au Foyer de loisirs de la Bonnette.

